

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE EN PRÉSENTIEL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE 4 AVRIL 2022, À 20H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE, SIMON BRUNELLE.**

Sont présents :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
  
- Absent : Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim, Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 4 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous les élus et aux contribuables présents en déclarant la réunion ouverte à 20h30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. Adoption du procès-verbal et son ajournement
  - a. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
  - b. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
  
4. Administration
  - 4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et approbation des dépenses mensuelles du conseil du mois de mars
  - 4.2 Dépôt de l'audit de conformité du 23 novembre 2021
  - 4.3 Dépôt de l'audit de conformité du 14 mars 2022
  - 4.4 Résolution pour participer à l'appel d'offres de l'assurance collective de l'UMQ
  - 4.5 Frais financiers 11-03-2022 pour les vérificateurs externes
  - 4.6 Entente à renouveler pour 911
  - 4.7 Règlement de la MRC de Bécancour- harmoniser
  - 4.8 Adhésion à la Combeq
  
5. Travaux Publics
  - 5.1 Résolution pour transport adapté
  
6. Sécurité publique
  
7. Urbanisme et environnement
  - 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels du réseau d'aqueduc et d'eaux usées mois de mars
  
  - 7.2 Rénovation-cadastrale avec la municipalité de St-Pierre I. Becquets
  
  - 7.3 Ponceau à Ste-Sophie – appui à la résolution
  
8. Culture et loisirs
  - 8.1 Suivi de l'entente modifiée-subvention pour personnes handicapées
  - 8.21 Appel d'offres pour chalet des loisirs
  - 8.22 Photos du chalet des loisirs
  - 8.3 Facture pour plan du chalet des loisirs
  - 8.4 Certificat de paiement et fin de travaux de la bibliothèque et mairie
  - 8.5 Suivi de correction de paiement pour bibliothèque
  - 8.6 Demande de commandite pour le soccer

9. Affaires nouvelles-correspondances
  - 9.1 Accusé réception du ministère de la Famille
10. Rapport du maire
11. Rapport des comités du conseil
  - a. Bibliothèque
  - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour-Actions Mada
  - c. Régie de la gestion des déchets
  - d. Régionalisation de l'aréna
  - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
12. Période de questions et demandes verbales des citoyens
13. Levée de l'assemblée

2655-04-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RESOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

#### a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2656-04-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 février 2022.

**ADOPTÉE**

#### b. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2657-04-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2022.

**ADOPTÉE**

### ADMINISTRATION

#### 4.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PAR DÉLÉGATION ET AUTORISATION DES DÉPENSES MENSUELLES DU CONSEIL

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier par intérim ;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

2658-04-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de mars 2022 et que le préambule en fasse partie intégrante ;

Liste des montants :

Liste des paiements émis du mois	
Chèques	27 007.92 \$
Dépôt directs	2 609.95 \$
	<hr/>
Journal des déboursé	Sous- total : 29 617.87\$
Liste des chèques (sommaire paie)	12 798.26\$
	<hr/>
TOTAL	42 416.13\$

**ADOPTÉE**

#### **4.2 Dépôt de l'audit de conformité du 23 novembre 2021 de la Commission municipale**

Dépôt Le Directeur général/greffier-trésorier dépose la lettre de la Commission municipale du 23 novembre 2021

Le Directeur général/greffier-trésorier confirme que les non-conformités seront régularisées en 2022 par l'adoption des prévisions budgétaires avant le 31 décembre 2022 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations. Une copie du dépôt sera transmise à la Commission municipale à Mme Isabelle Gravel de la CMQ.

#### **4.3 Dépôt de l'audit de conformité du 14 mars 2022 de la Commission municipale**

Dépôt Le Directeur général/greffier-trésorier dépose la lettre de la Commission municipale du 14 mars 2022.

Le Directeur général/greffier-trésorier confirme qu'il tient compte des recommandations de la Commission pour le dépôt des États financiers de l'année 2021 et suivante. Une copie du dépôt sera transmise à Mme Isabelle Gravel de la CMQ.

#### **4.4 Résolution pour participer à l'appel d'offre de l'assurance collective de l'UMQ**

2659-04-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents de participer à la rencontre en vidéoconférence le 14 avril et de passer une résolution sur recommandation de notre conseiller en assurance collective de Mallette Actuaires inc. en collaboration avec l'UMQ pour participer à l'appel d'offres d'avril 2022 :

##### **SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Ste-Cécile de Lévrard a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ste-Cécile de Lévrard désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Ste-Cécile-de-Lévrard confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité de Ste-Cécile-de-Lévrard s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité de Ste-Cécile-de-Lévrard s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité de Ste-Cécile-de-Lévrard s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE (4 avril 2022)

SIGNATURE :

#### 4.5 Frais financiers du vérificateur externe pour l'exercice 2021

2660-04-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de payer la facture 2514854 au montant de 11 497.50\$ pour les services de vérification des états financiers 2021 par Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE**

#### 4.6 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 PG de prochaine génération

2661-04-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération. Document identifié octobre 2021 (19 pages) et de compléter ledit document et d'autoriser le maire (monsieur Simon Brunelle) et le directeur général/greffier-trésorier (monsieur Gérard Cossette) à signer l'entente du 9-1-1. Dépôt aux archives.

**ADOPTÉE**

#### 4.7 Règlement # de la MRC- harmoniser modifiant le règlement général harmonisé#....,voir la page titre du règlement#..... afin d'exclure le territoire identifié affectation industrielle lourde de l'application de l'article 123 du règlement général harmonisé.

2662-04-22

**ABROGÉ le 4-07-22**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement portant le titre de **Règlement # de la MRC- harmoniser modifiant le règlement général harmonisé #...., voir la page titre du règlement #..... afin d'exclure le territoire identifié affectation industrielle lourde de l'application de l'article 123 du règlement général harmonisé soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :**

##### Article 1.

**Le premier paragraphe de l'article 123 du règlement général harmonisé intitulé travaux-SQ est remplacé en entier par ce qui suit :**

**Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être d'une ou plusieurs personnes du voisinage en exécutant, ente vingt-deux heures (22h00)**

**et sept heures (7h00), des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, en utilisant une tondeuse, une scie mécanique ou une scie à chaîne, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes ou pour cause de sécurité publique, à l'exclusion de l'exercice d'activités agricoles et du territoire correspondant à l'affectation industrielle lourde identifié à l'annexe C qui ne sont pas visées par le présent article.**

##### Article 2.

**L'annexe C intitulée Territoire exclu de l'application de l'article 123 est intégrée au règlement général harmonisé.**

Annexe C en annexe

##### Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

#### 4.8 Adhésion à la Combeq de l'inspecteur en bâtiment

2663-04-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de payer le membership à la Combeq pour la participation des employés au cours de formation ainsi qu'à l'inspecteur en bâtiment pour la saison 2022 au montant de 436.91\$.

**ADOPTÉE**

#### 5. TRAVAUX PUBLICS

##### **Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Transport adapté – Quote-part 2022**

CONSIDÉRANT QUE Transport des personnes de la MRC de Bécancour a fait parvenir une facture pour défrayer la quote-part 2022 du volet transport adapté.

2664-04-22

EN CONSEQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2022 au montant de 1 794.24 \$ pour le transport adapté à la MRC de Bécancour.

**ADOPTÉE**

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

##### **7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées.**

Dépôt

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim dépose les certificats d'analyses officiels du réseau d'aqueduc et d'eaux usées pour le mois de janvier.

##### **7.2 Rénovation cadastrale avec la municipalité de St-Pierre- les-Becquets**

**Considérant la discordance entre les territoires des municipalités de Saint-Pierre-les-Becquets et de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;**

**Considérant l'impact de la réforme cadastrale sur la limite cadastrale ;**

**Considérant qu'il y a eu plusieurs rencontres entre les deux municipalités ;**

**Considérant que les deux municipalités sont d'accords pour la répartition des contribuables concernés par les limites territoriales selon le tableau présenté ci-joint à des fins d'orientation des décisions futures ;**

2665-04-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les modifications des limites territoriales municipales de Sainte- Cécile- de- Lévrard tel qu'entendu avec la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets et de faire des démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation . Une copie sera transmise à Municipalité de Saint-Pierre les-Becquets. Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

##### **7.3 Ponceau à Ste-Sophie- de- Lévrard**

**Considérant que les services essentiels sont perturbés par le ponceau en réparation depuis plus d'un an sur la route 226 ouest-rang St-Antoine;**

**Considérant que cela entraîne une problématique pour les contribuables des autres municipalités qui doivent circuler dans ce chemin ;**

**Considérant la détérioration des autres chemins secondaires par une utilisation intense des automobiles et camions ;**

2666-04-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d' appuyer la résolution #2022-03-63 de la Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard afin de prioriser l'analyse du projet pour le ponceau problématique situé sur la route 226 ouest-rang St-Antoine afin d'obtenir le certificat d'autorisation dans un délai exceptionnel permettant la réalisation des travaux en 2022 et ainsi répondre aux besoins des services essentiels le plus rapidement possible afin d'en réduire les impacts sur l'ensemble des secteurs Est de la MRC de Bécancour.

**ADOPTÉE**

## **8. CULTURE ET LOISIRS**

### **8.1 Entente modifiée-subvention pour personnes handicapées**

Le directeur général informe le conseil que le solde de la subvention allouée pour la mise aux normes des bâtiments peut-être utilisée pour l'ajout de trois nouvelles portes pour personnes handicapées.

### **8.2 APPEL D'OFFRE SUR LE SITE SEAO POUR CONSTRUCTION DU CHALET DES LOISIRS**

Considérant que la municipalité de Ste-Cécile de-Lévrard veut construire un chalet de loisirs pour répondre aux besoins des personnes retraitées, des jeunes et de partager ce projet avec les organismes du milieu ;

2667-04-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Gérard Cossette, directeur général/greffier-trésorier à aller en appel d'offre sur le site SEAO pour la construction du chalet des loisirs.

**ADOPTÉE**

### **8.22 Photos du chalet des loisirs**

Le directeur général/greffier-trésorier présente les photos des plans pour la construction du chalet des loisirs.

### **8.3 Facture pour plan du chalet des loisirs**

2668-04-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture à Joeblo pour la préparation des plans du chalet des loisirs au montant de 436.91\$.

**ADOPTÉE**

### **8.4 Certificat de paiement et fin de travaux de la bibliothèque et mairie**

2669-04-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre- Luc Blanchet et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture de Lévesque Construction Inc. au montant de 44 405.68\$ selon le certificat de paiement # 7 de l'architecte Un À Un pour la construction de la bibliothèque.

**ADOPTÉE**

### **8.5 Suivi de correction de paiement pour bibliothèque**

Il reste un solde de 3679.20\$ taxes incluses à payer pour fermer le contrat lorsque la porte de la bibliothèque sera réparée.

### **8.6 Demande de commandite pour le soccer**

**Voir procès-verbaux précédents**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

### **a) Accusé de réception du ministère de la famille**

## **10. RAPPORT VERBAL DU MAIRE**

## **11. RAPPORT DES COMITÉS**

- a) Bibliothèque**
- b) Comité culturel de la MRC de Bécancour- plan d'action de la MADA**
- c) Régie de la gestion des déchets**
- d) Régionalisation de l'aréna**
- e) Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard**

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DEMANDES VERBALES DES CITOYENS

### a) Demandes verbales et questions des citoyens

Question sur l'eau potable et ordure : réglementation

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2670-04-22

EN CONQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h30.

**ADOPTÉE**

Je, Simon Brunelle, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V.

---

Simon Brunelle, maire

---

Gérard Cossette, directeur général/greffier-trésorier par intérim